

## **INFORMATION SUR L'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE SANTÉ DU QUÉBEC POUR LES PERSONNES DES PROVINCES MARITIMES**

Présentement il n'est pas possible d'étudier en français dans une université du Nouveau-Brunswick pour les programmes de santé suivant: audiologie, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, physiothérapie, ergothérapie, optométrie, orthophonie. Le principal recours pour étudier en français dans ces programmes est de s'inscrire dans une des universités du Québec (et voir aussi plus bas au sujet de l'Université d'Ottawa).

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé une entente avec le gouvernement du Québec pour que certaines universités du Québec ouvrent des places à chaque année à des étudiantes et étudiants du N.-B. qui veulent étudier dans les programmes de santé listés ci-haut (il faut être résident permanent du N.-B. – les internationaux ne sont pas admissibles). L'entente fournit aux Néo-Brunswickois francophones, par le biais d'un transfert interprovincial du N.-B. au Québec pour l'achat de sièges dans des programmes contingentés, la chance d'étudier au Québec (ou au Centre de Formation Médicale du N.-B. – CFMNB – de Moncton, dans le cas de la médecine et de l'Université de Sherbrooke) sans frais supplémentaires. Les étudiantes et étudiants du N.-B. qui ne sont pas couverts par l'entente sont vus par les universités québécoises comme *étudiants canadiens hors-Québec* et leurs frais de scolarité sont environ le double de ceux des étudiants couverts par l'entente.

L'entente prévoit aussi trois places ouvertes aux étudiantes et étudiants francophones de la Nouvelle-Écosse pour la médecine (à l'U de Sherbrooke, mais au campus du CFMNB à Moncton) et habituellement deux pour la pharmacie (une à l'U de Montréal et une à l'U Laval); et une place ouverte aux étudiantes et étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard pour la médecine (U de Sherbrooke, campus du CFMNB à Moncton). Les frais de scolarité de ces places sont eux-aussi réduits. Dans le cas de l'I-P-E, s'il n'y a aucune demande en médecine, les demandes dans d'autres programmes de santé peuvent être considérées.

Les demandes d'admission à ces programmes doivent en partie passer par le bureau du Responsable des programmes spéciaux à la Faculté des sciences de l'Université de Moncton. Vous trouverez les instructions et le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick* à remplir au site web suivant: <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8> .

Vous pouvez faire demande pour plus d'un programme dans la même université, ou dans plus d'une université pour le même programme, mais vous devez les mettre en ordre de préférence (sur le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick*). Cet ordre peut être important dans certaines situations. Pour la pharmacie, Laval dans le passé disait qu'ils accordaient une priorité aux dossiers des personnes ayant choisi l'Université Laval et le programme de pharmacie en premier choix (mais je n'ai pas trouvé une telle mention sur leur site cette année). En médecine, Laval tout comme Montréal refuseront votre demande si vous ne les mettez pas en premier choix (Sherbrooke regardera votre dossier peu importe à quel rang vous les placez, mais ils ne vous feront pas d'offre d'admission si Laval ou Montréal vous fait une offre). Ceci étant dit, à l'Université Laval tout comme à l'Université de Montréal, si vous vous faites offrir votre discipline de deuxième choix, il est possible que votre premier choix vous soit offert aussi un peu plus tard. Il est possible d'accepter l'offre du deuxième choix, et puis se désister plus tard et accepter l'offre de premier choix si celle-ci est faite.

### **Université d'Ottawa :**

L'Université d'Ottawa offre aussi des programmes de santé en français, mais l'admission à ces programmes pour les étudiants des maritimes n'est pas couverte par des ententes gouvernementales. La demande d'admission ne passe pas par le bureau du Responsable des programmes spéciaux. Vous faites la demande uniquement auprès de l'Université d'Ottawa.

En médecine à Ottawa, grâce à une subvention du Consortium National de Formation en Santé (CNFS), il y a 8 places réservées pour les francophones qui ont complété trois années universitaires et qui viennent d'ailleurs que le Québec ou l'Ontario. Voir <http://med.uottawa.ca/premier-cycle> et <https://www.uottawa.ca/faculte-medecine/premier-cycle/admissions/voies-entrees-medecine>. À noter qu'il faut être au moins en 4<sup>e</sup> année universitaire pour faire demande en médecine à Ottawa. Attention : la date limite pour faire demande en médecine à Ottawa est tôt à l'automne, le 1er octobre pour être précis (voir <https://www.ouac.on.ca/fr/omsas/>).

Un nouveau programme de pharmacie en français est maintenant offert à Ottawa. Les finissantes et finissants du DSS sont éligibles. La date limite pour le dépôt des demandes cette année est le 15 janvier 2024. Voir : <https://www.uottawa.ca/faculte-medecine/pharmd> et <https://www.uottawa.ca/faculte-medecine/pharmd/admissions/processus-de-demande>.

Notez aussi que les programmes d'ergothérapie, physiothérapie, et orthophonie à Montréal ou à Laval sont des programmes d'environ 5 ans, car ce sont des baccalauréats-maîtrises combinés, alors qu'à Ottawa ce sont des maîtrises seulement, et donc elles ne durent que 2 ans (mais il faut déjà détenir un baccalauréat dans un domaine connexe – comme en sciences, ou en kinésiologie – avec une moyenne minimale de 3,0). Si on détient déjà un baccalauréat dans une discipline appropriée, on peut faire demande d'admission dans ces programmes de maîtrise. Voir:

<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-ergotherapie/>  
<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-physiotherapie/>  
<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-orthophonie/>  
<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-audiologie/>

### **Universités anglophones :**

Il est bien entendu possible de faire demande dans des programmes en anglais, dans n'importe quelle université qui offre de tels programmes (ceci inclut Ottawa, qui a aussi des programmes en anglais), mais ce processus n'est pas couvert par une entente interprovinciale et n'est pas géré par le Responsable des programmes spéciaux à l'Université de Moncton. Consultez les sites web des universités concernées, et prêtez attention aux cours préalables qu'ils demandent, car dans certains cas les seuls cours du DSS pourraient ne pas suffire.

**Programmes de santé des universités du Québec accessibles aux étudiant.es du Nouveau-Brunswick\***

Discipline	Université	Exigences particulières (en plus des notes scolaires)	Durée des études (années)	Nb. places ouvertes pour N.-B. en 2025		Nb. demandes pour 2024 1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> choix	Nb. inscrits en 2024
Audiologie	Montréal	Baccalauréat + Casper	Maîtrise 2	1		0/0/0	0
Ergothérapie	Laval	Casper	4 ½	3		2/3/6	3
	Montréal	Dipl. + Casper	4 ½	2			2
Médecine	Laval	Casper + Entrevue (MEM)	5	3	34 au total	113/12/2	4
	Montréal	Dipl + Casper + MEM	5	3			3
	Sherbrooke	Casper + MEM	4-5	28			29
Médecine dentaire	Laval	Test TAED + Casper + entrevue	4	2		8/17/1	1
	Montréal	Dipl + Test TAED + Casper	5	3			4
Médecine vétérinaire	Montréal	Dipl + Casper (+ entrevue possible)	5	2		3/2/0	2
Optométrie	Montréal	Dipl + questionnaire + entrevue	5	2		7/11/7	2
Orthophonie	Laval	Bacc. Univ. Incluant certains cours + Casper + Test de français + Entrevue	Maîtrise 2	2		3/0/0	2
Pharmacie	Laval	Casper	4	3		7/16/12	3
	Montréal	Dipl + Casper	4	3			3
Physiothérapie	Laval	Casper	4 ½	5		3/9/13	4
	Montréal	Dipl. + Casper	4 ½	4			0
		<b>Dipl = diplôme postsecondaire (ex. DSS ou baccalauréat)</b> <b>Casper = Test d'évaluation des compétences transversales</b>					

\*Il y a aussi 3 places en médecine et 2 en pharmacie pour la Nouvelle-Écosse, et 1 place en médecine pour l'Île-du-Prince-Édouard.

## DEMANDES D'ADMISSION AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

- 1) **Faites vos demandes d'admission EN LIGNE auprès des universités qui vous intéressent (Sherbrooke, Montréal, et/ou Laval). Vous êtes entièrement responsable de votre demande. Assurez-vous de lire attentivement les directives données sur leurs sites internet (s'il y a un manque de concordance entre ces sites et le présent document, les sites ont priorité). Assurez-vous de leur faire parvenir tous les documents qu'ils demandent (relevés de notes, certificat de naissance, etc.) avant les dates limites. Assurez-vous de payer les frais de demande d'admission de la façon qu'ils permettent, avant les dates limites.**

Sherbrooke: <https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/programmes-detudes/doctorat-en-medecine/admission>

Montréal: <http://admission.umontreal.ca/admission/>

Laval: <https://www.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission>

- 2) Voici le tableau des dates limites pour le dépôt des demandes d'admission en ligne, de même que pour prendre le test Casper (information en date du 14 août 2024) :

Dates limites de dépôt en ligne des demandes d'admission et du passage du test Casper				
Programmes	Montréal	Laval	Sherbrooke	Test Casper (TECT)
Audiologie	1 <sup>er</sup> mars 2025	s/o	s/o	14 janvier 2025
Ergothérapie	1 février 2025	1 <sup>er</sup> novembre 2024	s/o	7 nov (L) et 2 mars (M)
Médecine	1 <sup>er</sup> novembre 2024	1 <sup>er</sup> novembre 2024	1 <sup>er</sup> nov 2024	16 octobre 2024 (S) 7 novembre 2024 (L+M)
Médecine dentaire	1 <sup>er</sup> novembre 2024	1 <sup>er</sup> mars 2025	s/o	7 novembre 2024
Médecine vétérinaire	1 <sup>er</sup> novembre 2024	s/o	s/o	7 novembre 2024
Optométrie	1 <sup>er</sup> novembre 2024	s/o	s/o	s/o
Orthophonie	s/o	15 janvier 2025	s/o	14 janvier 2025
Pharmacie	1 <sup>er</sup> novembre 2024	1 <sup>er</sup> novembre 2024	s/o	7 novembre 2024
Physiothérapie	1 <sup>er</sup> février 2025	1 <sup>er</sup> novembre 2024	s/o	7 nov (L) et 2 mars (M)

- 3) **Faites envoyer une copie officielle de votre plus récent relevé de notes de l'U de Moncton à chaque université où vous faites demande.** Pour Sherbrooke et Laval, procédez en ligne à partir de Maniweb et de la plateforme MesCertifs (voir les instructions sous <https://www.umoncton.ca/umcm-etudiants/node/91> ). Les adresses où faire envoyer les relevés sont les suivantes. Sherbrooke : [documents.admission@usherbrooke.ca](mailto:documents.admission@usherbrooke.ca) ; Laval : [documentsadmission@reg.ulaval.ca](mailto:documentsadmission@reg.ulaval.ca) . Pour Montréal : procédez selon les directives données sur leur site web. Si vous avez des problèmes à ce sujet, écrivez à [releve.moncton@umoncton.ca](mailto:releve.moncton@umoncton.ca) .

Envoyez aussi une copie de votre relevé de notes à mon bureau (Stéphan Reeb, **Responsable des programmes spéciaux**, local R-119, Pavillon Rémi-Rossignol, Université de Moncton, Moncton, E1A 3E9, [stephan.reebs@umoncton.ca](mailto:stephan.reebs@umoncton.ca) ).

Si vous avez fait des études dans d'autres universités ou collèges, contactez le registrariat de ces institutions pour leur demander qu'ils envoient une copie pdf de votre relevé de notes aux universités où vous faites demande d'admission. Une copie, papier ou pdf, devrait aussi être envoyée au bureau du Responsable des programmes spéciaux de Moncton (Stéphan Reeb, Programmes spéciaux, Faculté des sciences, Université de Moncton, Moncton, NB, E1A 3E9, [stephan.reebs@umoncton.ca](mailto:stephan.reebs@umoncton.ca)).

**Si vous êtes en 2<sup>e</sup> année de DSS et que vous faites demande à Montréal ou à Sherbrooke**, vous allez devoir leur envoyer un relevé de notes officiels **deux fois**. Une fois pour respecter la date limite du 1<sup>er</sup> novembre et une autre fois au semestre d'hiver (avant le 1<sup>er</sup> mars) pour qu'ils puissent utiliser trois semestres d'études dans l'évaluation de votre dossier (envoyez une copie au Responsable des programmes spéciaux seulement une fois, celle d'octobre).

- 4) **Pour obtenir un certificat de naissance**, voir Service Nouveau-Brunswick à :  
<https://www.pwx1.snb.ca/snb9000/product.aspx?ProductID=A001PSN6000&l=f>

Envoyez une copie aux universités où vous faites demande. Vous verrez dans le prochain point que nous vous demandons de faire aussi une photocopie lisible (ou scan pdf) du certificat de naissance pour nous ici à Moncton.

- 5) Voir le site : <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8> pour obtenir le **formulaire de l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick**. Lisez attentivement ce formulaire, remplissez-le en indiquant tous les programmes et toutes les universités où vous avez fait demande (ou prévoyez faire demande) en ordre de préférence, imprimez-le, et **signez-le à la main**. Puis, **avant le 15 novembre (les universités se réservent le droit de refuser votre demande si vous ne respectez pas cette date-limite)**, donnez-le au Responsable des programmes spéciaux de la Faculté des sciences de l'Université de Moncton, selon l'un ou l'autre des trois modes de livraison suivants :
- a) En personne au R-119 du pavillon Rémi-Rossignol (copies papier);
  - b) Par courrier ordinaire à : Stéphan Reeb, Programmes spéciaux, Faculté des sciences, Université de Moncton, Moncton, NB, E1A 3E9 (copies papier);
  - c) Par courriel à [Laurie.Bourgeois@umoncton.ca](mailto:Laurie.Bourgeois@umoncton.ca) (copies pdf, ou moins préférablement des photos claires et bien exposées et bien cadrées des documents).

À cette livraison, rajoutez une copie de votre **certificat de naissance** (photocopie ou pdf/photo, dépendamment du mode de livraison que vous aurez choisi). **Si votre certificat de naissance n'est pas du Nouveau-Brunswick (ou de la Nouvelle-Écosse pour ceux de ce contingent, ou de l'Ile-du-Prince-Édouard pour ceux de ce contingent)**, joignez dans votre livraison une lettre **signée à la main** par vous indiquant la chronologie et les circonstances familiales de votre arrivée et résidence au Nouveau-Brunswick/Nouvelle-Écosse/ Ile-du-Prince Édouard et ce qui vous permet de dire que vous remplissez les exigences de résidence de la province (qui se trouvent à la toute fin du présent document).

C'est ce formulaire rempli et signé qui nous permet de savoir, et de dire aux universités du Québec, qui sont les candidates et candidats qui font légitimement demande dans le cadre de l'entente interprovinciale Québec–Nouveau-Brunswick.

- 6) Le formulaire de demande d'admission que vous remplirez en ligne auprès des universités visées vous demandera de fournir une **adresse courriel**. Utilisez-en une que vous vérifiez régulièrement (et ne faites pas d'erreur quand vous l'écrivez). Attention étudiantes et étudiants qui ne serez plus inscrits à l'Université à la session d'hiver (vous êtes rares) : votre adresse courriel de l'Université risque de ne plus être fonctionnelle.
- 7) **N'indiquez aucune école secondaire** dans le formulaire de demande en ligne des universités du Québec. Leur système informatisé ne connaît pas les écoles secondaires non-québécoises et cela cause parfois des problèmes. Indiquez une école secondaire seulement si le formulaire en ligne vous oblige à le faire.
- 8) Si l'Université de Montréal ou l'Université Laval vous demande de fournir une **preuve de résidence au Québec**, répondez-leur que vous faites demande dans le cadre de l'entente interprovinciale Québec – Nouveau-Brunswick.
- 9) Si vous faites demande à **l'Université de Montréal** ou à **l'Université Laval**, vous devrez leur envoyer une copie de vos **relevés de notes de l'école secondaire** (commencez déjà à essayer de les retrouver, ou d'en demander une copie à votre commission scolaire). Pour Laval, c'est parce qu'ils pourraient se servir des deux dernières années pour évaluer votre rendement scolaire. Pour Montréal, c'est aussi parce qu'ils vont vous demander de prendre un **test de français**, mais vous pourrez alors faire une demande de dispense (de ne pas avoir à prendre le test) si vous avez fait vos études en français à l'école secondaire. Comme preuve vous devrez alors fournir une photocopie de vos relevés de notes de vos quatre ou cinq dernières années au secondaire. Vous pouvez aussi demander une dispense du test de français si vous êtes dans la dernière année de votre baccalauréat à l'Université de Moncton; le plus récent relevé de notes de l'Université en constituera la preuve. Si vous ne remplissez pas les conditions pour demander une dispense, vous devrez alors prendre un test de français selon les modalités spécifiées par l'université visée.
- 10) **L'Université de Montréal** exige que toute personne faisant demande d'admission en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, et optométrie, ait complété (ou soit sur le point de compléter) un **diplôme d'études post-secondaires**. Le DSS compte comme diplôme d'études post-secondaires. Il faut que toutes les exigences du DSS (ou du baccalauréat, si cela correspond à votre cheminement) soient remplies avant la rentrée du programme pour lequel vous faites demande. Il est donc possible de faire demande même si on prévoit obtenir le DSS seulement à la prochaine convocation d'octobre, parce qu'on prévoit prendre à la session printemps-été un dernier cours qui nous manque, par exemple. Dans un tel cas, une fois le cours d'été réussi et sa note rentrée, contactez le Responsable des programmes spéciaux (Stéphan Reeb, [stephan.reebs@umoncton.ca](mailto:stephan.reebs@umoncton.ca)) pour prendre les dispositions nécessaires pour que Montréal soit mis au courant. Voir aussi le point # 14 ci-dessous.

Dans le cas de la demande en **médecine à Montréal**, l'Université de Montréal exige que vous soyez **finissants** (= en dernière année) dans le DSS ou dans un baccalauréat. Donc, si vous êtes en première année de baccalauréat après le DSS, vous n'êtes pas éligible; vous devrez attendre d'être en dernière année de votre baccalauréat pour faire demande d'admission.

- 11) Pour presque tous les programmes et toutes les universités, le processus de demande d'admission exige de prendre un **test en ligne, appelé Casper**. Les modalités et procédures à suivre se trouvent sous <https://acuityinsights.app/?lang=fr> . Si vous faites demande à plus d'un programme ou à plus d'une université, vous avez juste besoin de prendre le test une fois. Le test peut être pris à la maison (si vous êtes connectés et vous avez l'ordinateur nécessaire). Pour Laval au moins, le test doit être pris en français. **Vous devrez, au préalable, ouvrir un dossier de demande d'admission dans chaque université que vous visez** parce que Casper va vous demander où envoyer vos résultats, et cela exigera de donner un numéro de dossier.
- 12) Dans les formulaires en ligne des universités, **ne cochez aucune case où vous déclarez être résident du Québec**.
- 13) **Si vous ne détenez pas ou ne prévoyez pas détenir le DSS, l'Université Laval demande** comme cours préalables pour l'admission dans leurs programmes de santé (sauf orthophonie) tous les cours de la première année du DSS, plus CHIM2413 ou CHIM2613, plus PHYS2523.
- 14) Une fois votre demande déposée, il vous faut prendre votre mal en patience. Nous ne vous dévoilerons pas votre cote Z (cohorte DSS en médecine à Sherbrooke), ni votre rang. La prochaine communication proviendra des universités où vous avez fait demande. Vérifiez régulièrement sur le web le dossier de candidature informatisé qui vous sera assigné par ces universités. Vérifiez aussi régulièrement votre courriel à l'adresse courriel que ces universités vous auront assigné, et à votre adresse courriel que vous leur avez donné. Vérifiez aussi les pages Facebook de l'admission de ces universités.
- 15) Si vous êtes acceptés dans un programme de santé en tant qu'étudiante ou étudiant de DSS, l'Université qui vous a accepté va vouloir avoir, pendant l'été qui précède le début des cours du nouveau programme, une preuve que vous avez bel et bien obtenu le DSS. La première étape pour vous est de **vous coder pour l'obtention du diplôme** pendant votre dernière année de DSS. Avant le 15 mars (et idéalement même avant le 15 novembre, mais après le 25 octobre, pour une évaluation préliminaire), vous devez (1) accéder à votre dossier en entrant dans « Mon U de M » sur la page web de l'Université; (2) sous le menu « Renseignements étudiants », choisir l'option « Inscription », et (3) choisir « Inscription au diplôme » et compléter les renseignements demandés. Vous devriez recevoir de l'U de Moncton des courriels vous rappelant ceci.

Par la suite, **après la remise des diplômes en mai**, si vous avez reçu une offre d'admission et que **vous l'avez acceptée**, vous avez la responsabilité d'envoyer à l'université qui vous a fait l'offre que vous avez acceptée, une **copie officielle** de votre **relevé de notes finales** (voir le point # 3 ci-haut), donc incluant le semestre d'hiver que vous venez de terminer. Pour les gens du DSS, ce relevé de notes post-convocation indiquera que le diplôme de DSS vous a été conféré et constituera une preuve officielle de ce fait. Pour les gens qui prévoient diplômer seulement après avoir fini quelques cours manquants pendant la session printemps-été, il vous faudra plutôt contacter le Responsable des programmes spéciaux (Stéphan Reeb, [stephan.reebs@umoncton.ca](mailto:stephan.reebs@umoncton.ca) ) pour prendre les dispositions nécessaires afin d'avertir les universités visées. Ces universités exigent de recevoir une preuve de diplomation avant le 15 août : ça ne présente pas problème si des cours sont suivis à la session printemps, mais ça va poser problème pour les cours de la session été, qui souvent finissent après le 15 août.

**La suite du présent document donne des informations relatives à chaque programme particulier.**

**Médecine :**

- 1) Laval : <https://www.fmed.ulaval.ca/etudes/doctorat-en-medecine>
- Montréal : <https://admission.umontreal.ca/programmes/annee-preparatoire-au-doctorat-en-medecine/#exigences-admission>
- Sherbrooke : <https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/programmes-detudes/doctorat-en-medecine/admission>
- 2) Les demandes en médecine sont mises en rang de priorité par les universités concernées (Sherbrooke, Laval, et/ou Montréal) afin de déterminer qui sera invité aux entrevues d'admission (= les mini-entrevues multiples, = MEMs). La méthode de mise en rang est basée sur vos résultats scolaires et/ou les résultats du test Casper (Sciences de la santé). Vous devez passer le test Casper au plus tard le 16 octobre (Sherbrooke) ou le 7 novembre (Laval et Montréal). L'importance relative des résultats scolaires et du test Casper pour l'invitation aux MEMs est comme suit :
- Sherbrooke : Résultats scolaires 70%, Casper 30%.  
Laval : Casper 100% (moyennant un certain résultat scolaire minimal).  
Montréal : Résultats scolaires 60%, Casper 40%.

Après les entrevues, la liste de priorité pour les offres d'admission est établie par chaque université en fonction des résultats de l'entrevue et/ou des résultats scolaires, selon la distribution suivante :

<u>Sherb</u>	<u>Laval</u>	<u>Montr</u>	
60%	100%	100%	Résultat des mini-entrevues multiples (= MEM), portant sur les compétences dans diverses situations simulées. <b>Cette année les MEMs seront jeudi le 24 avril 2025, en ligne.</b> On s'assurera que des examens à l'Université ne tomberont pas cette journée-là.
40%	0%	0%	Résultats scolaires : Cote Z moyenne (cohorte DSS à Sherbrooke) ou moyenne cumulative (cohorte universitaire à Sherbrooke, cohorte de la N.-É. ou de l'I.P.É. à Sherbrooke) des <b>cours pris dans des universités</b> (incluant les cours pris il y a longtemps ou pris à l'étranger).

- 3) La cote Z (cohorte DSS à Sherbrooke) est calculée pour chaque cours, utilisant la note finale **sous forme de lettre**. Elle est principalement fonction de votre note par rapport à la moyenne de la classe. Cela veut dire qu'il vaut mieux faire A dans un cours difficile (où la moyenne est, disons, C-) que de faire A dans un cours facile (où la moyenne est, disons, B). Plus précisément, la cote Z est la différence entre votre note finale en lettre (transformée en chiffre : A+ = 4,3; A = 4; A- = 3,7; etc.) et la note moyenne de la classe (en lettre, elle aussi transformée en chiffre), divisée par l'écart type de toutes les notes individuelles de la classe. Pour calculer la cote Z d'un cours dans lequel on a eu la note X, on fait  $(X - X_{\text{moyen de la classe}})$  divisé par la racine carrée de  $(\sum(X_i - X_{\text{moyen}})^2 / N)$ , et on ajoute 50. N est le nombre d'étudiants dans la classe, et  $X_i$  est la note de chacun des autres étudiants, ce que vous ne connaissez pas, donc seul l'ordinateur Maniweb peut calculer votre cote Z (et ce calcul sera fait par l'Université après le 15 janvier).



- 4) Dans le cas des cohortes autres que le DSS à Sherbrooke, la moyenne cumulative est entrée dans une formule qui tient compte de la force des divers programmes dans lesquels vous étiez inscrits, et qui donne un résultat centré sur une valeur de 30. Seules les universités concernées connaissent ces indices de force. Si vous détenez le baccalauréat au moment de la demande, le résultat est bonifié par 0.5. Si on a une maîtrise, le résultat est bonifié par 1.0. Si on a un doctorat, il est bonifié par 2.0.
- 5) Reprendre un cours échoué ou un cours mal réussi n'enlève PAS ce cours dans le calcul de la cote Z moyenne (ça l'enlève du calcul de votre moyenne cumulative, mais pas dans le calcul de la cote Z moyenne pour la cohorte DSS de médecine à Sherbrooke). Si vous avez eu un D dans un cours et que vous reprenez ce cours pour avoir une meilleure note et cette fois-ci vous avez un A, le D et le A vont compter tous les deux. Si vous avez un D dans un cours, vous pouvez reprendre ce cours et faire un A, ou bien prendre un autre cours tout nouveau et faire un A dans ce nouveau cours, et ces deux approches auront le même effet sur votre cote Z moyenne (en prenant pour acquis que la moyenne et l'écart-type de la classe étaient similaires dans les deux cours).
- 6) Il ne donne rien de soumettre un curriculum vitae et des lettres de recommandation lors de la demande d'admission, car ces choses ne sont pas considérées par les écoles de médecine du Québec. C'est à l'entrevue (MEM) qu'il faut essayer de faire valoir ses expériences antérieures.
- 7) Dans le cas des demandes en provenance des **résidents du N.-B. pour l'Université de Sherbrooke** et qui seront donc admis au Centre de Formation Médicale du N.-B. (CFMNB) à Moncton, il y a normalement **22 places réservées pour la cohorte DSS** (dernière année du DSS; ou DSS déjà obtenu et moins de 15 crédits additionnels ont été obtenus dans un autre programme depuis lors, en date du 1<sup>er</sup> novembre) et **6 places réservées pour la cohorte universitaire** (90 crédits obtenus envers un diplôme universitaire en date du 1<sup>er</sup> novembre, incluant tous les cours préalables – qui sont CHIM 2413 ou 2613 et tous les cours de la 1<sup>re</sup> année du DSS sauf le calcul différentiel et le calcul intégral).
- 8) Dans le cas des demandes en provenance des **résidents du N.-B. mais pour l'Université Laval ou l'Université de Montréal**, il y a **3 places réservées à Laval** et **3 places réservées à Montréal**, sans distinction particulière entre la cohorte DSS ou la cohorte universitaire. Montréal exige que vous soyez sur le point d'obtenir le DSS ou un baccalauréat (si vous avez déjà le DSS mais qu'il vous reste plus qu'un an pour obtenir un baccalauréat, vous ne serez pas admissible à Montréal pour l'année en cours). Laval exige que vous ayez (ou soyez sur le point d'obtenir) le DSS, **ou** que vous ayez fait les cours de la 1<sup>re</sup> année du DSS plus CHIM2413 ou 2613 et PHYS2523.
- 9) Dans les cas des **demandes en provenance de la Nouvelle-Écosse à l'Université de Sherbrooke**, il n'y a que **3 places** disponibles, toutes les trois pour étudier au CFMNB à Moncton, sans distinctions particulières entre la cohorte DSS ou la cohorte universitaire. La même chose s'applique pour les **demandes de l'Île-du-Prince-Édouard**, mais avec **seulement 1 place disponible**.

- 10) Il est possible de **refaire demande** une 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> fois les années suivantes. À Sherbrooke, si on a moins de 15 crédits de cours réussis après le DSS au moment du dépôt de la demande (donc, au 1<sup>er</sup> novembre), on est encore considéré dans la cohorte DSS; si on a suffisamment de crédits pris avec et après le DSS pour totaliser 90 crédits comptant envers un programme de baccalauréat au moment du dépôt de la demande, on rentre dans la cohorte universitaire. Il est possible de tomber entre ces deux catégories et ainsi ne pas être éligible à faire demande à Sherbrooke pour l'année en cours. Pour Montréal et Laval, SVP relire le paragraphe # 8 ci-haut.
- 11) Si lors de la demande d'admission vous mettez Sherbrooke en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> choix après Laval et/ou Montréal, Sherbrooke va quand même considérer votre demande sans aucun préjugé. Par contre, **si vous mettez Laval ou Montréal en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> choix après Sherbrooke/Montréal/Laval, ces deux universités vont refuser votre demande en médecine**. Mais si vous mettez Laval ou Montréal en premier choix et qu'ils vous font une offre, Sherbrooke ne va pas vous en faire une. Cela revient à dire qu'il n'y a que trois possibilités pour la mise en rang de vos choix d'université **en médecine** sur le formulaire d'entente interprovinciale : (1) Sherbrooke seulement; (2) Laval suivi de Sherbrooke; (3) Montréal suivi de Sherbrooke.
- 12) Les demandes d'admission sont faites **directement par les candidates et candidats, en ligne sur les sites des universités visées**. Il faut aussi obtenir, à partir du 1er septembre, le **formulaire de l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick** à la page: <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8>. Vous devez le remplir attentivement, le signer à la main, et le remettre avec une photocopie lisible de votre certificat de naissance, **avant le 15 novembre 2024**, soit : en personne au local R-119 du pavillon Rémi-Rossignol; ou par courrier à: Stéphan Reeb, Programmes spéciaux, Faculté des sciences, Université de Moncton, Moncton, NB, E1A 3E9; ou par courriel à [Laurie.Bourgeois@umoncton.ca](mailto:Laurie.Bourgeois@umoncton.ca) . Vous devriez fournir sur tous les formulaires une adresse courriel que vous vérifiez régulièrement, car les écoles de médecine communiquent avec les candidates et candidats par courriel en premier lieu. C'est d'ailleurs de cette façon (à cette adresse courriel ou à celle que l'université visée vous aura assigné) que vous apprendrez, à la fin mars ou début avril, si vous êtes invités à l'entrevue MEM. C'est aussi de cette façon que vous apprendrez, aux alentours de la mi-mai ou au cours du reste de l'été, si vous recevez une offre d'admission.
- 13) **L'Université de Sherbrooke** demande que les candidatures qui ont fait leurs études universitaires à l'extérieur du Québec satisfassent certaines **exigences linguistiques** de connaissance du français. La réussite des cours FRAN1500 et FRAN1600 à l'Université de Moncton, ou du cours FRAN1253 et ses préalables à l'Université Ste-Anne, remplit les exigences. Les candidates et candidats qui ont étudié ailleurs devraient consulter le site suivant : <https://www.usherbrooke.ca/admission/da/exigences-linguistiques/exigences-relatives-a-la-langue-francaise-pour-admission> .
- 14) Gens du DSS: il est tentant de se laisser aller, académiquement parlant, pendant le semestre d'hiver qui suit la demande d'admission. Cela serait une erreur. Premièrement, si vous recevez une offre d'admission en médecine, cette offre sera conditionnelle à l'obtention du DSS avant le début des cours de médecine en septembre. Il faut donc réussir tous les cours du DSS, et le cours CHIM 2633 (Chimie organique IIA), qui se donne au dernier semestre du DSS à Moncton, est difficile et fait

- parfois des victimes. Ce cours ne se redonne pas à la session de printemps-été, et donc si on l'échoue on ne peut pas obtenir le DSS avant l'année suivante. Deuxièmement, si vous passez proche de recevoir une offre (vous êtes haut sur la liste d'attente) mais que ça ne se concrétise pas cette année, vous serez tenté, à juste titre, d'essayer à nouveau l'année suivante. Mais ce seront tous les cours pris jusque-là (donc, les cours de tout le DSS) qui seront alors utilisés pour le calcul de la cote Z.
- 15) Si vos résultats académiques et le test Casper vous permettent de passer le premier tri (il y a seulement environ 84 places disponibles pour les entrevues, incluant tous les campus de l'U de Moncton et les demandes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard), vous serez invité par courriel à l'**entrevue (MEM)** habituellement dans la dernière semaine de mars ou première semaine d'avril. Le MEM, lui, sera jeudi le 24 avril 2025. Il comporte des frais totaux d'**environ** 265 \$, peu importe à combien d'universités vous avez fait demande. Le MEM se fera **en ligne** (= MEM-V; V pour « virtuel »), et cela même si vous avez aussi fait demande à Laval ou Montréal, qui eux demanderont un MEM en présentiel – vos résultats du MEM en ligne de Sherbrooke compteront comme ceux du MEM en présentiel de Laval ou Montréal.
- 16) Les **offres d'admission sortent vers la mi-mai**. Il y a des offres qui peuvent sortir aussi tard que la fin juillet pour les gens mis en liste d'attente. Il y a même quelques années où une offre d'admission a été faite dans la dernière semaine d'août. Vérifiez régulièrement votre dossier d'admission en ligne de l'Université de Sherbrooke, ou vos dossiers d'admission en ligne de l'Université Laval et l'Université de Montréal, et votre courriel. Jetez aussi un coup d'œil aux pages Facebook de l'admission pour Montréal, Laval et Sherbrooke (par exemple, pour Sherbrooke : <https://www.facebook.com/AdmissionMedecine.USherbrooke/> ).
- 17) **Relisez attentivement le point # 14 de la page 7.**
- 18) Veuillez noter que faire le DSS en trois ans plutôt que deux, ou le fait d'avoir des « R » (retrait) dans votre relevé de notes, ou le fait d'être inscrit à temps partiel pour un seul semestre (mais pas plus qu'un seul) sans compter les semestres printemps-été, n'a pas d'incidence négative sur vos chances d'être acceptés en médecine.

**Orthophonie :** <https://www.fmed.ulaval.ca/etudes/maitrise-en-orthophonie>

Le DSS ne suffit pas pour faire demande en orthophonie. Il faut détenir un plein baccalauréat. La psychologie avec des cours de linguistique est une combinaison classique. Cependant, il faut quand même soumettre un formulaire d'entente Québec – Nouveau-Brunswick (voir <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8> ) .

Un **test de français** ( <https://www.telug.ca/institut-jacques-couture/services/sel/offre/SEL02FE-B> ), pris en ligne, doit être réussi avant d'être considéré pour admission. La date limite pour s'y inscrire est le 8 janvier 2025; la date limite pour le passer est le 15 janvier; et la date limite pour déposer son résultat dans votre dossier d'admission est le 25 janvier. Il est important de bien se préparer à ce test, même pour les gens qui ont une bonne moyenne cumulative (vous devriez avoir un plan B, comme faire demande à Ottawa, par exemple). Pour cela, il faut utiliser un des livres de référence pour le test, comme par exemple : Le français apprivoisé, 3<sup>e</sup> ed. (2010), par Sylvie Clamageran, Groupe Modulo, Montréal. Deux exemplaires sont présents à la Bibliothèque Champlain.

Il faut aussi prendre le test Casper (<https://acuityinsights.app/?lang=fr>) au plus tard le 14 janvier.

Une **entrevue** fait aussi partie du processus d'admission. La date sera pendant la semaine de lecture de l'Université Laval en mars. Les invitations à l'entrevue seront envoyées pendant la dernière semaine de février. L'entrevue se fera à distance. Si vous avez des expériences d'entraide (ex. : travail avec les jeunes, bénévolat en milieu de santé, implication sociale), l'entrevue est un bon temps pour en faire état.

L'entrevue compte pour 30% de l'évaluation de votre demande d'admission, un autre 30% provenant du test CASPer et le 40% restant provenant de vos résultats scolaires.

En orthophonie, la date limite pour déposer une demande d'admission à l'Université Laval est le 15 janvier. La date limite pour le dépôt des relevés de notes à votre dossier d'admission est le 25 janvier.

Le programme en est un de maîtrise. Pour commencer la maîtrise en orthophonie, il faut avoir complété certains cours préalables. Il est possible d'être accepté dans le programme sans avoir tous ces cours en poche, mais il faut alors suivre les cours manquants lors d'une année préparatoire avant de commencer la maîtrise. Ces cours peuvent être suivis à distance dans le cadre du microprogramme en sciences cognitives du langage, de l'Université Laval : <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/microprogramme-en-sciences-cognitives-du-langage> .

Mais il est encore plus simple de suivre les cours équivalents ici à l'Université de Moncton. Vous trouverez ci-après la liste de ces cours équivalents.

Liste des cours de l'Université Laval qui sont demandés comme préalables à l'admission à la maîtrise en orthophonie, et leurs équivalences à l'Université de Moncton

En date du 14 septembre 2023

Cours de l'Université Laval	Cours équivalents à l'Université de Moncton
LNG 1002 – Notions fondamentales de phonétique et phonologie	LING 2820 – Phonétique et phonologie
LNG 1003 – Lexique et grammaire cognitifs	LING 2822 – Syntaxe ET LING 3821 – Morphologie
PSY 1007 – Processus cognitifs	PSYC 3400 – Psychologie cognitive
ORT 1003 – Développement cognitif et socio-affectif de l'enfant	PSYC 2610 – Développement de l'enfant
ORT 1001 – Neurosciences et langage	PSYC 2101 – Psychobiologie
3 crédits parmi les cours suivants : MAT 1904 – Méthodes quantitatives I STT 1920 – Méthodes statistiques STT 1000 – Probabilités et statistiques	L'un ou l'autre des cours suivants : PSYC 2002 – Stat appl. psychologie STAT 2673 – Stat appl. sc. de la vie STAT 2653 – Statistique descriptive

Notez que l'équivalence est donnée automatiquement pour les cours LNG 1002 et LNG 1003 de l'Université Laval si l'étudiante ou l'étudiant de Moncton détient le plein B.A. avec spécialisation en linguistique. De plus, l'équivalence est donnée automatiquement pour les cours PSY 1007, ORT 1003 et MAT 1904 de l'Université Laval si l'étudiante ou l'étudiant de Moncton détient le baccalauréat en psychologie. Voir:

[Équivalences aux cours préalables - Admission à la maîtrise en orthophonie \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca/orthophonie/etudes/maîtrise-orthophonie/équivalences)

Pour les questions relatives à l'admission en orthophonie, vous pouvez communiquer avec le bureau d'admission de la Faculté de médecine, secteur réadaptation ([admission.rea@fmed.ulaval.ca](mailto:admission.rea@fmed.ulaval.ca)).

**Audiologie :** <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-professionnelle-en-audiologie/>

Depuis 2017, le programme de premier cycle en audiologie n'est plus offert par l'Université de Montréal. Seul le programme de deuxième cycle (maîtrise) est offert, et pour y accéder il faut détenir un plein baccalauréat. Le seul DSS ne suffit pas. Il vous faut quand même remplir un formulaire d'entente interprovinciale (voir point # 5 à la page 5).

**Médecine dentaire :**

Montréal : <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-medecine-dentaire/#exigences-admission>

Il faut passer un « test d'aptitude aux études dentaires » (TAED) (mais il n'est pas nécessaire de prendre ce test s'il a déjà été réussi dans le passé). Voir <http://www.cda-adc.ca/fr/becoming/dat/>.

Vous devez aussi prendre le test Casper en ligne au plus tard le 7 novembre. Voir : <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/>.

L'évaluation finale de votre demande d'admission sera faite à 80% sur vos résultats scolaires et 20% sur vos résultats du test Casper.

Laval : <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/doctorat-en-medecine-dentaire>

Pour Laval, il faut prendre le TAED au plus tard le 20 janvier. Voir les directives sous <https://www.cda-adc.ca/fr/becoming/dat/>. Une note minimale de 15/30 sera requise pour le test de perception visuelle (la partie sciences naturelles ne compte pas, peu importe son résultat).

Il faut aussi prendre le test Casper (<https://acuityinsights.app/?lang=fr>), et une « entrevue structurée ». Pour les offres d'admission, les notes scolaires compteront pour 60%, le Casper pour 20%, et l'entrevue structurée pour 20%.

**Optométrie :** <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-optometrie/#exigences-admission>

En deuxième année de DSS, vous devriez prendre PHYS2523 plutôt que PHYS2964.

Il n'est plus nécessaire de prendre le test Casper pour optométrie. Vous devrez plutôt remplir un questionnaire de motivation. Les résultats de ce questionnaire compteront à 60%, et vos résultats scolaires à 40%, pour déterminer si vous serez invités à une entrevue de motivation qui aura lieu en ligne. L'évaluation finale de votre demande d'admission sera faite à 50% sur les résultats de l'entrevue, à 30% sur les résultats du questionnaire, et à 20% sur les résultats scolaires.

Il est possible que l'Université de Montréal fasse des offres supplémentaires aux deux places ouvertes en optométrie dans le cadre de l'entente Québec–Nouveau-Brunswick. Dans un tel cas, les frais d'inscription additionnels pour étudiants hors-Québec s'appliqueraient. Mais si l'année suivante moins que deux personnes sont acceptées en optométrie, alors les places additionnelles de l'année d'avant peuvent rentrer dans l'entente à la place, et les frais d'inscription deviendraient ceux, plus modestes, d'un étudiant québécois.

**Pharmacie :**

Montréal : <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-pharmacie/#exigences-admission>

Pour Montréal, vous devrez prendre le test Casper en ligne au plus tard le 7 novembre. Voir : <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> . L'évaluation finale de votre demande d'admission sera faite à 80% sur vos résultats scolaires et 20% sur vos résultats du test Casper.

Laval: <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/doctorat-de-premier-cycle-en-pharmacie>

Il faut prendre le test Casper (<https://acuityinsights.app/?lang=fr>) en ligne au plus tard le 2 mars 2025. L'évaluation finale de votre demande d'admission sera faite à 80% sur vos résultats scolaires et 20% sur vos résultats Casper.

Si vous êtes acceptés en pharmacie : l'entente interprovinciale prévoit aussi deux places pour les études de 2<sup>e</sup> cycle en pharmacie. Si vous décidez de faire des études de maîtrise en pharmacie après vos études de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie, refaites demande dans le cadre de l'entente.

**Médecine vétérinaire** : <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-medecine-veterinaire/#exigences-admission>

Vous devrez prendre le test Casper en ligne au plus tard le 7 novembre. Voir : <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> . L'évaluation finale de votre demande d'admission sera faite à 60% sur vos résultats scolaires et 40% sur vos résultats du test Casper.

Pour ceux et celles qui visent le profil de pratique dans le domaine des animaux de ferme, les critères du paragraphe précédent servent plutôt à établir une liste de personnes à inviter en entrevue, et les résultats de l'entrevue comptent à 100% pour la sélection des personnes qui recevront une offre d'admission.

L'admission en médecine vétérinaire est difficile à l'Université de Montréal, même avec les deux places ouvertes pour le Nouveau-Brunswick (vous êtes en compétition avec les québécois, et ça fait beaucoup de monde). Une alternative est l'*Atlantic Veterinary College* de UPEI. La formation s'y fait en anglais. Vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire d'entente interprovinciale, car il n'y a pas de places spécifiquement réservées par entente à UPEI. Voir : <http://www.upei.ca/avc> .

**Physiothérapie :**

Montréal: <https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-physiotherapie/#exigences-admission>

À Montréal, il faut prendre le test Casper au plus tard le 2 mars (<https://admission.umontreal.ca/examen-casper/>), lequel comptera pour 30% de l'évaluation de votre demande d'admission, le 70% restant venant du dossier scolaire.

Laval: <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-physiotherapie>

Pour Laval, il faut prendre le test Casper au plus tard le 7 novembre (<https://acuityinsights.app/?lang=fr>), lequel comptera pour 30% de l'évaluation finale de votre demande d'admission, le 70% restant venant du dossier scolaire.

**Ergothérapie :**

Montréal: <https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-ergotherapie/#exigences-admission>

À Montréal, il faut prendre le test Casper au plus tard le 2 mars (<https://admission.umontreal.ca/examen-casper/>), lequel comptera pour 30% de l'évaluation de votre demande d'admission, le 70% restant venant du dossier scolaire. Contrairement à ce que dit le site web de l'U de Montréal, il n'y aura pas d'entrevue.

Laval: <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-ergotherapie>

Pour Laval, il faut prendre le test Casper au plus tard le 7 novembre (<https://acuityinsights.app/?lang=fr>), lequel comptera pour 30% de l'évaluation finale de votre demande d'admission, le 70% restant venant du dossier scolaire.

**Stéphan Reeb**  
**Responsable des programmes spéciaux**  
**Faculté des sciences, Campus de Moncton**  
**Université de Moncton**

**16 octobre 2024**

**(Ce document est sujet à révision à tout moment si des changements surviennent dans les règlements des universités québécoises.)**



## DÉFINITION DE RÉSIDENT

Une résidente ou un résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard est toute personne légalement autorisée à être ou à rester au Canada, et domiciliée dans la province en question et qui y est habituellement présente pendant les douze mois consécutifs précédant la date de la demande d'admission de l'étudiante ou de l'étudiant, incluant une étudiante ou un étudiant qui habite à l'extérieur de ladite province afin de poursuivre ses études, et à l'exception d'une personne faisant du tourisme, de passage ou en visite dans la province.

### Étudiante ou étudiant indépendant

Une étudiante indépendante ou un étudiant indépendant répond à au moins un des critères suivants<sup>1</sup>:

- A terminé ses études secondaires depuis au moins quatre ans;
- N'a pas été étudiante ou étudiant à temps plein pendant deux périodes de 12 mois consécutifs chacune;
- Est ou a été marié ou en union de fait;
- A une personne à charge vivant sous le même toit;
- N'a aucun parent ou tuteur légal.

Une étudiante indépendante ou un étudiant indépendant est considéré comme étant un résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard s'il a vécu dans cette province pendant les douze mois consécutifs, excluant le temps passé comme étudiant inscrit à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire, précédant la date de sa demande d'admission.

### Étudiante ou étudiant à charge

Une étudiante ou un étudiant à charge ne répond à aucun des critères associés aux étudiants indépendants.

Une étudiante ou un étudiant à charge est considéré comme étant un résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard si ses parents, tuteurs ou parrains habitaient cette province pendant les douze mois consécutifs précédant la date de la demande d'admission de l'étudiant :

- Si l'un des parents travaille dans une autre province, l'étudiante ou l'étudiant est résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard si le domicile familial se trouvait dans la province pour une période de douze mois consécutifs précédant immédiatement la date de sa demande d'admission.

---

<sup>1</sup> Le statut indépendant ou à charge de l'étudiante ou de l'étudiant est déterminé par son statut **au moment du début du programme de formation** visé par sa demande.

- Si les parents sont séparés ou divorcés, la province de résidence est celle où vit le parent qui a la garde de l'étudiante ou de l'étudiant pendant la période de douze mois consécutifs précédant immédiatement la date de sa demande d'admission. En l'absence d'une entente de garde, la province de résidence est celle du parent avec lequel l'étudiant a habituellement vécu pendant les douze mois consécutifs précédant la date de sa demande d'admission; ou si l'étudiant ne vit avec aucun des deux parents, la province de résidence est celle où le parent qui est le soutien principal a résidé pendant les douze mois consécutifs précédant la date de sa demande d'admission.
- Si les parents quittent le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, ou l'Île-du-Prince-Édouard après y avoir résidé pendant les douze mois consécutifs précédant la date de la demande d'admission de l'étudiante ou de l'étudiant, mais que l'étudiant y demeure pour commencer ou poursuivre ses études postsecondaires, la province en question est réputée être la province de résidence.
- Si les parents vivent à l'étranger, la province de résidence est celle où les parents ont vécu en dernier lieu pendant les douze mois consécutifs qui ont précédé leur départ du Canada.